



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Succession du porte-avions Charles de Gaulle

Question écrite n° 26100

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de Mme la ministre des armées sur la série d'études lancée en 2018 sur la succession du porte-avions Charles de Gaulle qui arrive à son terme. En effet, les porte-avions américains, chinois, russes, indiens et même britanniques étant de grands navires, entre 280 et 333 mètres de long, et ayant une vitesse de plus de 30 nœuds, voire 35 nœuds pour certains, avec une capacité pouvant atteindre 90 appareils embarqués, il convient de s'assurer que le futur modèle de porte-avions français ne soit pas sous-dimensionné et inférieur à ses homologues dès sa conception pour des raisons purement budgétaires. Aussi, hormis la propulsion nucléaire ou conventionnelle, il lui demande si *a minima* deux navires jumeaux seront bien construits pour assurer la permanence à la mer d'un groupe aéronaval et si ces navires feront au moins 300 mètres de long, pourront au minimum atteindre les 30 nœuds, embarquer 60 appareils dans un grand hangar aviation et disposer d'au moins 3 catapultes pour pouvoir être comparés à leurs homologues des autres grandes nations.

Texte de la réponse

La mise en œuvre opérationnelle de l'aviation est l'un des principaux éléments pris en compte dans le cadre des études préparatoires au renouvellement de la composante aéronavale lancées en 2018. Il s'agit de disposer d'une capacité d'action qui permettra de remplir, au cœur des théâtres d'opération de demain, les missions qui sont aujourd'hui dévolues au porte-avions Charles de Gaulle. Le renouvellement de la capacité aéronavale doit marquer un saut capacitaire ambitieux, permettant la mise en œuvre optimale d'une aviation embarquée aux performances elles-mêmes accrues. Les performances seront liées au besoin militaire prévisible en intégrant les dernières innovations, disponibles ou à l'étude. Le nouveau projet doit permettre au porte-avions de nouvelle génération (PANG) et à son groupe aérien de couvrir sur toute la durée de sa vie tout le spectre des missions assurées depuis la mer par les avions de combat actuels (Rafale) et futurs (système de combat aérien futur - SCAF) et les avions de guet aérien (Hawkeye). Le PANG adoptera une architecture à piste oblique, intégrant des systèmes de catapultes et brins d'arrêt de nouvelle génération. Son gabarit devrait être sensiblement plus important que celui de son prédécesseur. Par ailleurs, les exigences de disponibilité du PANG, notamment quant à la durée et l'espacement des arrêts techniques majeurs, le lien avec le format de la composante aéronavale et les enjeux de permanence d'alerte sont également étudiés avec attention. L'exigence de l'emploi d'un bâtiment de ce type fait qu'il n'est aujourd'hui maîtrisé que par les États-Unis et la France, bien que d'autres puissances y aspirent, particulièrement la Chine et l'Inde. Le porte-avions de nouvelle génération permettra ainsi, dans un contexte international en constante évolution, de continuer à positionner durablement notre pays dans le club des rares nations aptes à mettre en œuvre un groupe aérien embarqué capable de remplir les fonctions stratégiques pour lesquelles il est conçu.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26100

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [28 janvier 2020](#), page 520

Réponse publiée au JO le : [16 juin 2020](#), page 4207